



Observatoire sur les systèmes d'information les réseaux et les inforoutes au Sénégal

BATIK

**Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS
l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal**

N° 103 février 2008

Sommaire

Editorial

Cadre juridique pour la société de l'information : Après l'adoption passer à la vulgarisation

Actualités

Isoc-Sénégal Sédar 2007 des NTIC

Les cadres de la Sonatel opposés au retrait de l'Etat du capital de leur entreprise

L'action Sonatel en route vers le seuil des 200.000 FCFA

Monaco Telecom acquiert 49% des parts du groupe Connecteo

Le SYST se prononce contre le retrait de l'Etat du capital de la Sonatel

Installation des premiers centres de production des passeports numérisés

Atelier de renforcement de capacités organisé par l'UVA

Inauguration du premier cyberpresse régional à Louga

Le RESTIC encourage l'Etat à céder ses actions Sonatel au personnel de l'entreprise

Politique

Adoption d'un projet de loi sur la cryptologie

Infrastructures et services

Bilan 2007 : Chute du fixe, forte progression du mobile et stagnation de l'Internet

RASCOM-1 finalement en orbite mais avec une durée de vie réduite à deux ans

Projets

Cisco projette d'ouvrir un bureau régional au Sénégal

Mise en ligne du journal officiel

Projet de mise en place d'un système de télé-déclaration d'impôt pour les entreprises

Rendez-vous

8^{ème} colloque mondial des régulateurs

3^{ème} conférence africaine sur les logiciels libres (IDLELO3)

Editorial

Cadre juridique pour la société de l'information : Après l'adoption passer à la vulgarisation

Après le vote par l'Assemblée nationale et le Sénat de la loi d'orientation sur la société de l'information (LOSI) et des lois sur la cybercriminalité, la protection des données à caractère personnel et les transactions électroniques, le Conseil des ministres du 7 février 2008 a adopté un projet de loi sur la cryptologie. Une fois votée par les deux chambres, cette loi parachèvera le processus de modernisation et de mise à niveau de l'environnement juridique sénégalais initié par le séminaire « Informatique et libertés, quel cadre juridique pour le Sénégal ? » organisé conjointement par le Ministère de la Justice et l'Agence de l'informatique de l'Etat (ADIE), avec l'appui de la coopération française, en août 2005. Cette étape marque incontestablement un progrès vers la prise en compte des problématiques nouvelles soulevées par l'utilisation de plus en plus intensive des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les différentes sphères d'activité de la société sénégalaise. Prenant en charge les engagements du Sénégal au plan sous-régional, régional et international, la LOSI pose trois principes fondamentaux pour l'édification de la Société sénégalaise de l'information que sont la liberté de communication, de participation, d'expression et de création de ressources dans tous les domaines d'activités, la solidarité numérique à travers l'organisation de l'accès universel aux TIC et la promotion de réseaux citoyens et enfin la sécurité des informations liées aux personnes physiques et morales ainsi qu'aux biens (sites, infrastructures et réseaux). La loi sur la cybercriminalité vise à réprimer toutes les infractions impliquant l'utilisation des TIC et contribue ainsi à l'adaptation du système pénal et à la modernisation des incriminations. Elle prend en compte les atteintes aux systèmes informatiques, aux données informatisées, les abus, les infractions se rapportant au contenu et aux prestations de services techniques, les infractions liées à la publicité électronique, etc. La loi sur la protection des données à caractère personnel (LDPC) vise à combler le vide juridique découlant de l'utilisation de ce type de données par de nombreux dispositifs informatiques publics (intranet gouvernemental, fichier électoral, carte d'identité, passeports, etc.) et privés (fichiers des clients des entreprises, etc.). Pour se faire, elle prévoit la mise en place d'une autorité administrative indépendante garante du respect de la vie privée dans le traitement des données dénommée « Commission de protection des données à caractère personnel » composée de onze membres désignés par décret pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois et dont le Président est nommé par le Président de la République. Enfin, la loi sur les transactions électroniques vise essentiellement à prendre en compte la signature électronique, à reconnaître la preuve électronique, à assurer la sécurité des échanges électroniques et la protection du consommateur ainsi qu'à reconnaître les éléments probants introduits par les techniques numériques (horodatage, certification, etc.). C'est donc un véritable arsenal juridique qui a été voté afin de prendre en compte un certain nombre de nouvelles problématiques liées au développement de la société de l'information. Cependant, force est de constater que le vote de ces textes s'est déroulé dans l'indifférence générale, sans véritable débat public, sans prise de position des partis politiques comme de la société civile et sans qu'un seul organe de presse ait consacré la moindre ligne au sujet alors qu'il s'agit pourtant de questions essentielles. Nul n'étant censé ignorer la loi, il importe dès à présent de mener des actions de sensibilisation sur ce dispositif juridique en direction des professionnels des TIC, des acteurs du monde juridique et des citoyens en général.

**Amadou Top
Président d'OSIRIS**

Actualités

* Isoc-Sénégal Sédar 2007 des NTIC

Dans le cadre des Sédar organisés par l'hebdomadaire Nouvel Horizons, le chapitre sénégalais d'Internet Society (ISOC-Sénégal) s'est vu décerner le Sédar 2007 des NTIC par le jury présidé par Meissa Déguène Ngom, PDG du Groupe Chaka Computer. Le prix a été remis à Alex Corenthin, Président d'ISOC-Sénégal, depuis sa création en février 1999.

Isoc-Sénégal : <http://www.isoc.sn/>

* Les cadres de la Sonatel opposés au retrait de l'Etat du capital de leur entreprise

Suite aux intentions prêtées à l'Etat du Sénégal de se retirer du capital de la Sonatel, l'Association des cadres de la Sonatel (ACSON) a publié un mémorandum intitulé « Une ambition pour une entreprise sénégalaise » dans lequel elle dénonce cette perspective. L'ACSON estime que le fait que la Sonatel soit une entreprise sénégalaise dans laquelle l'Etat a une réelle influence est une chance historique et unique et que celui-ci doit demeurer un acteur important dans le capital de l'entreprise. En effet, de son point de vue, le statut de Sonatel dépasse largement celui d'une entreprise commerciale à but lucratif car étant une locomotive stratégique pour le développement économique et sociétal du Sénégal. Le texte du mémorandum est consultable sur le site d'Osiris à l'adresse suivante : <http://www.osiris.sn/article3502.html>

Sonatel : <http://www.sonatel.com/>

* L'action Sonatel en route vers le seuil des 200.000 FCFA.

ISOC-Sénégal : <http://www.isoc.sn/>

Le 21 février 2008 à la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) d'Abidjan (Côte d'Ivoire), le cours de l'action Sonatel a atteint 194.995 Francs CFA. En 2006, l'action avait franchi le seuil des 100.000 Francs CFA et à ce rythme, elle devrait passer le cap des 200.000 FCFA dans le courant de l'année 2008. Pour mémoire, l'Etat sénégalais a introduit l'action Sonatel en bourse en octobre 1998 par cession de 17,66% de son capital sous forme de 1 766 000 actions dont le prix public était de 19 500 FCA.

BRVM : <http://www.brvm.org/>

* Monaco Telecom acquiert 49% des parts du groupe Connecteo

Monaco Telecom, l'opérateur historique monégasque a acquis 49% des parts du groupe Connecteo, fournisseur de services satellite, données et Internet sur le continent africain. Basé à Dakar (Sénégal), Connecteo est présent au Bénin, au Burkina-Faso, au Cameroun, en Guinée, au Niger et au Sénégal. Détenteur de licences VSAT dans quatre de ces pays et de fréquences radio compatibles avec le standard WiMax dans cinq pays, Connecteo déploie une gamme complète de services de transmission de données et d'accès Internet dans les zones géographiques non desservies par le haut débit filaires.

Connecteo : <http://www.connecteo.com/>

* Le SYST se prononce contre le retrait de l'Etat du capital de la Sonatel

Le Comité exécutif du Syndicat des travailleurs de la Sonatel (SYTS) réuni les 16 et 17 février 2008 s'est prononcé contre le retrait de l'Etat du capital de la Sonatel qui signifierai sa transformation en simple filiale de France Télécom dont la stratégie de développement serait entièrement décidée en France. Dénonçant le glissement vers « des relations de type néo-colonial », le SYTS a rappelé que c'est grâce au professionnalisme et à l'engagement des travailleurs de Sonatel que France Télécom a pu, dans un intervalle de dix ans, réaliser un bénéfice de 80 milliards de Francs CFA. Pour mémoire, France Télécom avait investi 100 milliards de Francs CFA en 1997 pour entrer dans le capital de la Sonatel en tant que « partenaire stratégique » à l'occasion de sa privatisation.

Sonatel : <http://www.sonatel.com/>

* Installation des premiers centres de production des passeports numérisés

Le Ministre de l'Intérieur, M^oOusmane Ngom a procédé le 7 février 2008 à Touba (Sénégal) puis le 13 février 2008 au Consulat du Sénégal à Paris (France) à l'installation des deux premiers centres de production de passeports numérisés.

Ministère de l'Intérieur : <http://www.interieur.gouv.sn>

* Atelier de renforcement de capacités organisé par l'UVA

Dans le cadre de son Programme de renforcement des capacités (PRECA) des universités africaines dans le domaine de l'enseignement à distance, l'Université virtuelle africaine (UVA) a organisé du 11 au 15 février 2008 pour les anglophones et lusophones et du 25 au 29 février 2008 pour les francophones, un atelier de renforcement de capacités destiné à 144 universitaires issus de 24 universités anglophones, francophones et lusophones membres de son réseau. Au Sénégal, l'UVA dispose d'un centre à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB) et un autre à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD). A l'UGB 80 étudiants suivent actuellement les cours d'une formation diplômante, tandis qu'à l'UCAD 20 étudiants suivent une formation de courte durée.

UVA : <http://www.uva.org>

* Inauguration du premier cyberpresse régional à Louga

Le 11 janvier 2008 à Louga, Bacar Dia, Ministre de l'information, a procédé à l'inauguration du premier cyberpresse régional à Louga. Logé dans les locaux du centre culturel régional et doté de 15 ordinateurs dont 5 ordinateurs portables, le cyberpresse vise à améliorer les conditions de travail des journalistes exerçant dans les régions. Il est ouvert aussi bien aux journalistes travaillant dans la région qu'à ceux de passage pour les besoins de leurs activités professionnelles.

* Le RESTIC encourage l'Etat à céder ses actions Sonatel au personnel de l'entreprise

Dans un communiqué de presse publié le 8 février 2008, le Rassemblement des entreprises du secteur des technologies de l'information et de la communication (RESTIC) a invité l'Etat du Sénégal à rétrocéder ses blocs d'actions qui représentent 28% du capital de la Sonatel aux travailleurs de l'opérateur de téléphonie dans le cadre d'un programme d'actionnariat

salarié destiné à jeter les bases d'un plan d'option sur actions (stock options). A contrario, il a demandé à l'état de vendre ses actions sur le marché boursier. Ce communiqué fait suite à la publication de nouvelles informations évoquant l'intention de l'Etat de céder sa participation de 28% dans le capital de la Sonatel malgré l'opposition de la Banque mondiale.

Politique

* Adoption d'un projet de loi sur la cryptologie

Le Conseil des ministres du 7 février 2008 a examiné et adopté un projet de loi sur la cryptologie. Une fois voté par l'Assemblée nationale, il viendra compléter la loi n°30-2007 sur la société de l'information, la loi n°31-2007 sur la cybercriminalité, la loi n°32-2007 sur la protection des données à caractère personnel et la loi n°33-2007 sur les transactions électroniques adoptées le 30 novembre 2007.

Gouvernement du Sénégal : <http://www.gouv.sn/>

Infrastructures et services

* Bilan 2007 : Chute du fixe, forte progression du mobile et stagnation de l'Internet

Selon les chiffres publiés par l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP), l'année 2007 a confirmé la chute du nombre d'abonnés à la téléphonie qui est passé de 282.573 en décembre 2006 à 269.088 en décembre 2007 correspondant à un taux de pénétration de 2,54%. Cette baisse est due notamment à la très forte baisse des lignes publiques qui sont passées de 24.157 en décembre 2006 à 16.168 en décembre 2007 du fait de la crise qui frappe le secteur des télécentres qui sont de plus en plus nombreux à fermer face à la concurrence de la téléphonie mobile. Cette dernière a en effet connu une formidable croissance avec un nombre d'abonnés qui est passé de 2.982.623 en décembre 2006 à 4.122.867 en décembre 2007 correspondant à un taux de pénétration de 38,97%. Enfin, le nombre d'abonnés à Internet est passé de 30.360 en décembre 2006 à 39.113 en décembre 2007 correspondant à un taux de pénétration de 0,37%.

* RASCOM-1 finalement en orbite mais avec une durée de vie réduite à deux ans

Le satellite panafricain RASCOM-1, dont la mise en orbite avait été retardée suite au constat d'une fuite au niveau du système de pressurisation du réservoir de carburant, a pu finalement être placé sur son orbite définitive à 2,85° Est, à 36 000 km d'altitude, dans le plan de l'équateur, à la verticale du golfe de Guinée. Cependant en raison de cette avarie sa durée de vie initiale qui était de quinze ans a été réduite à deux ans. Aucune information n'a été diffusée sur les dédommagements versés à RASCOM par les assurances dans ce qui constitue une énième péripétie sur la voie de la matérialisation de ce projet lancé en 1992.

RASCOM : <http://www.rascom.org/>

Projets

* Cisco projette d'ouvrir un bureau régional au Sénégal

A l'occasion d'une conférence de presse tenue le 13 février 2008, il a été annoncé par les responsables de Cisco Afrique que la firme américaine spécialisée dans les routeurs envisageait d'ouvrir un bureau régional au Sénégal. En Afrique, Cisco possède déjà des bureaux régionaux en Afrique du Sud, au Cameroun, au Kenya et au Nigeria.

Cisco : <http://www.cisco.com/>

* Prochaine mise en ligne du journal officiel

Le Directeur de l'Imprimerie nationale, Saliou Diagne, a annoncé que le Journal officiel de la République du Sénégal (JORS) serait prochainement mis en ligne sur le Web. Cette réalisation a été rendue possible grâce à l'intervention de l'Agence de l'informatique de l'Etat (ADIE).

* Projet de mise en place d'un système de télé-déclaration d'impôt pour les entreprises

Le Directeur général des Impôts et des Domaines, Amadou Ba, a annoncé dans une interview donnée au journal Le Soleil le 26 février 2008 que ses services travaillaient sur la mise en place d'un système de télé-déclarations pour les impôts devant être payés par les entreprises. Ce type de système fonctionne déjà dans des pays comme la France ou le Maroc.

Rendez-vous

* 8^{ème} colloque mondial des régulateurs

Le 8^{ème} colloque mondial annuel des régulateurs organisé par l'Union internationale des télécommunications (UIT) se tiendra du 11 au le 13 mars 2008 à Pattaya (Thaïlande). L'objectif principal sera d'analyser une nouvelle série de réformes réglementaires visant à encourager l'investissement, à promouvoir un accès généralisé et abordable au haut débit et à adapter des ressources réglementaires éprouvées aux besoins des pays en développement, ainsi qu'examiner les thèmes suivants : libéralisation des passerelles internationales, ouverture de l'accès aux réseaux câblés sous-marins, partage passif des infrastructures (pylônes pour les services mobiles) et droits de passage pour permettre aux réseaux centraux à fibres optiques de desservir les utilisateurs en zone rurale, compensation de la baisse des coûts par la promotion du partage actif et passif des réseaux dans un environnement concurrentiel afin de donner un véritable choix au consommateur, rôle et objectifs de la séparation fonctionnelle, réglementation des tarifs de l'itinérance mobile internationale, meilleure utilisation du spectre pour promouvoir les services IMT, partage des équipements d'utilisateur terminal et applications novatrices dans les pays en développement et traitement des nouveaux problèmes d'ordre réglementaire posés par la TVIP et la radiodiffusion mobile.

UIT : <http://www.itu.int/>

* 3ème conférence africaine sur les logiciels libres (IDLELO3)

La Fondation africaine des logiciels libres et sources ouvertes (FOSSFA) organisera sa conférence biennale sur les logiciels libres du 16 au 20 mars 2008 à Dakar (Sénégal). Cette conférence rassemblera plus de 400 participants, dont au moins 300 venant d'Afrique, mais aussi d'Asie, d'Europe et des Amériques pour y échanger des expériences, du savoir faire, et y nouer des partenariats. La conférence IDELO 3 s'intéressera à la « boîte noire » des TIC et se penchera sur les enjeux liés à une bonne utilisation du savoir pour contribuer à l'expansion économique, l'intégration sociale et la gouvernance démocratique.

IDELO : <http://www.idelo.org/>

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn

Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>



**Cette création est mise à disposition sous un contrat Creative Commons
(Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0)
Osiris, février 2008.**
